Commissariat général à l'égalité des territoires

Etat des lieux des coopérations entre métropoles et territoires environnants

<u>Territoires de coopération</u>: Brest métropole et Pays du Centre Ouest Bretagne

<u>Intitulé de la coopération</u> : Contrat de réciprocité ville campagne valant contrat de coopération territoriale

Juin 2019









Table des matières

1) Introduction	
Les territoires de coopération	2
Résumé de la coopération	4
2) Carte d'identité de la coopération	5
Fait générateur	5
Acteurs impliqués	
Nature et objectifs de la coopération	7
Motivations des acteurs et plus-value attendue	7
Outils et moyens mobilisés	8
Gouvernance de la coopération	8
3) Enjeux et perspectives	10
Freins qui agissent sur la coopération	10
Enjeux à court et moyen terme	
Actions	11
Annexes	Erreur ! Signet non défini.
Personnes rencontrées (13 février 2019, Rostrenen et	Brest) Erreur ! Signet non défini.
Documents annexés	Erreur ! Signet non défini.

1) Introduction

Les territoires de coopération

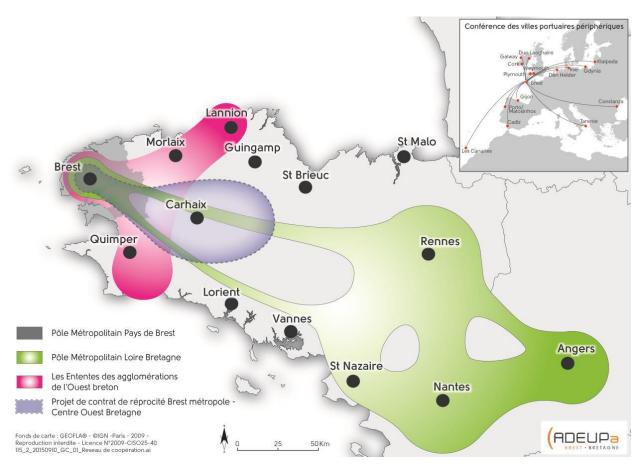
Brest Métropole

Brest métropole (BM) est une métropole de droit commun créée le 1^{er} janvier 2015 en application de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi « MAP-TAM »), par transformation de la Communauté urbaine de Brest créée en 1974 et renommée « Brest Métropole Océane » en 2005. Ce statut de métropole a fait l'objet d'une démarche volontaire des élus communautaires et municipaux, au titre des fonctions stratégiques exercées aux échelles internationale, nationale et régionale : défense et sécurité en mer, fonctions maritimes, enseignement supérieur et recherche, innovation, santé, grands équipements (culture, sport nautisme, …) et services. Le territoire de la métropole réunit 8 communes et 215 000 habitants dans un bassin de vie qui en compte 400 000. Le territoire se caractérise par la présence des cadres et un indice de jeunesse élevé. L'emploi public y est structurant, et l'emploi privé, porté par le tertiaire, est en légère progression.

La métropole porte le projet de porter le développement et l'équilibre de l'Ouest de la Bretagne, en assurant le meilleur niveau d'équipements et de services au bénéfice des territoires bretons avoisinants. Elle s'est donc engagée dans une démarche volontariste d'ouverture envers les collectivités locales qui l'environnent. Plusieurs outils de coopération sont mis au service de cet objectif :

- les réseaux de villes : création au début des années 1990 du Réseau des Grandes Villes de l'Ouest (Brest, Rennes, Nantes, Le Mans, Angers);
- la création des Pays dans le cadre des lois PASQUA de 1995 et VOYNET de 1999 : création du Pays de Brest début 2000 entre la Communauté urbaine de Brest et les 6 Communautés de Communes (89 communes);
- l'appel à projet Coopération métropolitaine de la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) en 2004, et la labellisation de l'espace métropolitain Loire-Bretagne (Brest, Rennes, Nantes, St Nazaire, Angers);
- les Pôles métropolitains, avec la loi du 16 décembre 2010 :
 - création du Pôle métropolitain du Pays de Brest à l'échelle du bassin de vie et d'emploi porteur du SCoT, soit l'espace de mise en cohérence des politiques d'aménagement et de développement entre la métropole et les communautés de communes de l'aire urbaine;
 - puis création du Pôle métropolitain Loire-Bretagne. Les enjeux, à cette échelle-là, sont ceux de l'accessibilité du territoire et du rayonnement international dans les domaines d'excellence, en particulier liés à l'enseignement supérieur, la recherche, et les pôles de compétitivité.

En parallèle, Brest s'est investie, au début des années 2000, dans un réseau d'agglomérations de l'Ouest Bretagne avec les agglomérations de Quimper, Morlaix et Lannion Trégor. Ce réseau a été formalisé juridiquement en 2012, sous forme de 2 ententes intercommunautaires Brest – Quimper puis Brest – Morlaix – Lannion Trégor. Au sens des articles L 5221-1 et L 5221-2 du Code général des collectivités territoriales, ces ententes permettent notamment d'échanger sur les enjeux communs en termes de développement économique et touristique, d'accessibilité et de mobilité, d'aménagement et d'équipement du territoire, d'environnement. La dernière démarche de coopération de Brest Métropole en date est le contrat de réciprocité ville-campagne (CRCV), signé en novembre 2016 avec le Pays du Centre Ouest Bretagne.



Les coopérations de Brest Métropole

Le Pays du Centre Ouest Bretagne

Le Pays du Centre Ouest Bretagne (COB) est actuellement un Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR), comptant 83 000 habitants, sur une superficie de 2584 km² (soit en moyenne 32 habitants par km²). Le territoire du Pays COB s'étend sur les zones historiques de la Haute Cornouaille (dont le Poher) et la partie Nord Ouest du Pays Pourlet, au centre de la Bretagne. Le Pays, composé de 98 communes jusqu'en 2017, regroupe désormais 79 communes sur 5 communautés de communes appartenant aux départements des Côtes-d'Armor, du Finistère et du Morbihan : la : CC de Kreiz-Breizh, de Poher Communauté, des Monts d'Arrée Communauté, de Haute Cornouaille et de Roi Morvan Communauté.

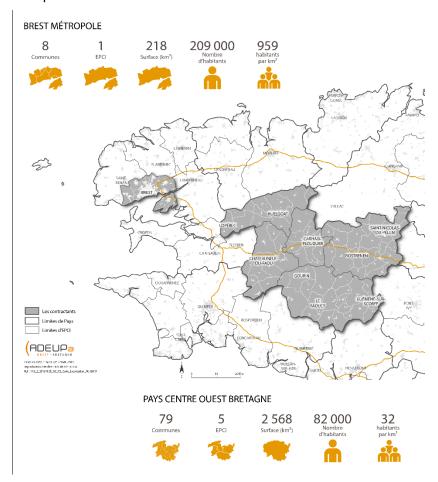
Le 1^{er} janvier 2017, les communautés de communes de Callac-Argoat et de la Région de Pleyben ont quitté le Pays COB. Leur départ, ainsi que les mouvements récents au sein des services du pays ont contribué à faire évoluer son fonctionnement interne.

La démographie du Pays COB est marquée par la présence d'agriculteurs et ouvriers au sein d'une population globalement vieillissante. L'emploi productif y est par ailleurs en baisse, en lien avec les difficultés du secteur agro-alimentaire. La plus grande ville du territoire est Carhaix-Plouguer (Finistère). Située au centre du territoire, elle comptait 7 300 habitants en 2015. D'autres pôles au rôle structurant comme Rostrenen (Côtes d'Armor), Gourin (Morbihan), Châteauneuf-du-Faou et Pleyben (Finistère), participent au maillage du territoire, offrant un vaste réseau de services de proximité.

L'agriculture est le secteur économique prépondérant du Pays, le territoire est une zone herbagère où domine l'élevage bovin ainsi que l'élevage des volailles (première zone avicole de la région Bretagne) Les trois quarts de la surface agricole sont destinés à la production fourragère, le reste aux céréales et à la production de légumes de plein champ. Le monde agricole fait face au défi du renouvellement de ses actifs. En effet, la moitié des exploitants ne sont pas remplacés à leur départ en retraite.

Les différences entre les deux territoires peuvent se lire comme des complémentarités à valoriser dans le cadre du contrat de réciprocité ville-campagne : si la Métropole dispose d'une offre de ser-

vices, d'équipements, d'ingénierie qui doit pouvoir irriguer l'Ouest Bretagne, le Pays COB dispose réciproquement d'un espace majoritairement orienté vers la production et la transformation. Il bénéficie en effet d'une nature et d'un environnement préservés, pouvant bénéficier au territoire de la métropole. La richesse culturelle des deux territoires représente également un potentiel important d'échanges et de coopérations.



Configuration des deux territoires

Résumé de la coopération

La coopération étudiée est le « contrat de réciprocité ville-campagne valant contrat de coopération territoriale entre Brest Métropole et le Pays Centre Ouest Bretagne », signé en 2016 par le Ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités locales, le Conseil régional de Bretagne, la Conseil départemental du Finistère, la Caisse des dépôts, Brest Métropole et le Pays Centre Ouest Bretagne. Il a fait l'objet d'une valorisation dans le cadre du Pacte métropolitain d'innovation signé avec l'Etat et la Région Bretagne, aux côtés des différentes démarches de coopérations interterritoriales lancées par Brest Métropole.

Ce « contrat » multithématique s'inscrit dans la continuité d'une coopération qui s'exerce dans les faits depuis plusieurs années entre les territoires de Brest Métropole et du Pays Centre Ouest Bretagne. Elle est à resituer dans le contexte de BM, « petite » Métropole de 8 communes qui pratique l'ouverture à l'égard de son environnement depuis longtemps. Construite autour d'une ville portuaire située à l'extrémité de la péninsule bretonne et interdépendante de son arrière-pays rural, agricole et productif, BM développe des démarches de coopérations interterritoriales à plusieurs échelles qui s'appuient sur les convictions des élus que la Métropole ne peut se développer durablement qu'en harmonie avec son environnement dans une perspective d'enrichissement réciproque.

2) Carte d'identité de la coopération

Fait générateur

Une Métropole qui coopérait déjà avec plusieurs territoires

Ce contrat de réciprocité ville campagne s'inscrit dans un contexte territorial marqué par l'ouverture et la solidarité. La volonté de coopérer de la Communauté urbaine de Brest remonte aux années 1990 et a été réaffirmée par le projet stratégique « Brest 2025, métropole ouverte et solidaire », qui consacre un axe aux coopérations. Dans cet esprit, Brest métropole a entrepris des démarches de coopération qui ont été formalisées avec deux Pôles métropolitains (Pays de Brest, Loire Bretagne) et avec des EPCI de l'Ouest Bretagne (ententes avec les agglomérations de Quimper, de Morlaix et de Lannion Trégor). La métropole a ensuite souhaité établir une relation pérenne avec un territoire plus rural, le Pays du Centre Ouest Bretagne.

Un dialogue interterritorial existait déjà entre les élus de Brest métropole et le Pays Centre Ouest Bretagne. La fusion en 2009 de l'hôpital de Carhaix avec le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Brest, avec la création du Centre Hospitalier Régional Universitaire (CHRU) de Brest-Carhaix est un évènement majeur du dialogue entre élus. L'objectif de cette fusion, soutenue par les élus brestois était de garantir le maintien d'une maternité à Carhaix, menacée de fermeture en 2008 et de garantir à la population du Pays COB l'accès à la santé. Il s'agissait également d'offrir aux patients une qualité de soins homogène entre les différents établissements du CHRU et, lorsque la prise en charge n'est pas possible à Carhaix, de faciliter la continuité du suivi dans une structure plus adaptée.

Le contrat de réciprocité, un outil pour formaliser le partenariat avec le Pays COB

Une opportunité de formalisation de la coopération existante avec le Pays Centre Ouest Bretagne s'est offerte, lorsque le Comité interministériel aux ruralités de mars 2015 a proposé une expérimentation sur des contrats de réciprocité ville-campagne à 4 binômes de territoires urbains-ruraux, dont Brest métropole et le Pays COB. Sollicitée par le Préfet de Région pour être un des territoires d'expérimentation de ces contrats, Brest a tout de suite répondu présent. L'élaboration du projet de contrat de réciprocité a été engagée dès le printemps 2015, avec une première rencontre des représentants de l'Etat, de la Région et des élus des deux territoires, à la suite de laquelle les élus de Brest métropole et du Centre Ouest Bretagne se sont engagés dans la préparation des grands axes de coopération.

En décembre 2015, l'Agence d'urbanisme de Brest-Bretagne (ADEUPa) a réalisé avec un cofinancement du CGET un diagnostic portant sur les deux territoires, première base utilisée pour la définition d'axes de coopération (cf. annexe 1). Plus de 50 personnes, élus et représentants des forces vives de Brest Métropole et du Pays COB ont ensuite participé à des ateliers organisés au cours du printemps 2016, en partenariat avec les conseils de développement des deux territoires. Ces échanges ont permis d'identifier collégialement de premiers enjeux de coopération dans trois grands domaines : l'économie et l'insertion, la santé, la culture et les services et l'énergie et l'environnement.

- L'économie et l'insertion: la structure économique de Brest métropole et du Pays Centre Ouest Bretagne est en effet très différente. La métropole brestoise évolue dans un contexte plutôt favorable et suit la tendance régionale, tandis que le COB se trouve dans une situation plus défavorable. L'emploi productif du Pays COB a connu un net recul ces dernières années, lié aux difficultés du secteur agroalimentaire. A contrario, ce sont les emplois de services qui permettent au bassin brestois de suivre la trajectoire régionale et de conserver une dynamique positive. L'ADEUPa a fait état de peu de liens capitalistiques entre les deux territoires, alors que leurs profils économiques sont complémentaires.
- La santé, la culture et les services : en matière de santé et d'offre culturelle, des coopérations existent déjà. Dans le domaine des services, l'enseignement supérieur constitue un des enjeux centraux de la coopération. L'enseignement supérieur breton est en effet structuré en plusieurs pôles (Brest, Quimper, Rennes, Saint-Brieuc, Lorient...) Dans ce dispositif, les universités rennaises (Rennes 1 et 2) et brestoise (Université de Bretagne occidentale, UBO) sont les plus importantes. Le Pays Centre Ouest Bretagne, partagé entre trois départements, est soumis à l'influence des différents centres universitaires bretons. L'influence des universités de Rennes s'étend jusqu'aux frontières orientales et attirent la majeure partie des étudiants de ce territoire. La partie occidentale et le centre du COB, quant à eux, sont davantage tournés vers la métropole brestoise. Il est donc primordial d'approfondir la réflexion autour de l'offre universitaire brestoise et de son accessibilité pour les jeunes du Pays COB.

L'énergie et l'environnement : la production et la consommation d'énergie est une question centrale en Bretagne. En effet, la région importe 88% de l'énergie qu'elle consomme.
 Dans ce contexte, les économies d'énergie et la production locale et renouvelable deviennent des enjeux essentiels.

Signature d'un protocole visant à consolider la dynamique de dialogue territorial puis du contrat de réciprocité

Le premier protocole, signé en décembre 2015, se donne pour objectif d'organiser de manière souple la gouvernance de ce dialogue autour d'une conférence des élus de Brest métropole et du Pays du Centre Ouest Bretagne, puis de commissions de travail sur les différents axes thématiques et domaines d'intérêt partagés.

La signature contrat de réciprocité ville campagne Brest métropole – Pays COB

Le CRVC Brest Métropole - Pays COB a été signe le 4 novembre 2016. Il lie :

- Brest métropole, représentée par son Président, François Cuillandre ;
- Le Pays du Centre Ouest Bretagne, représenté par son Président Daniel Caillarec ;
- L'Etat, représenté par le Ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales, Jean-Michel Baylet ;
- La Région Bretagne représentée par le Président du Conseil régional, Jean-Yves Le Drian ;
- Le Conseil départemental du Finistère, représenté par sa Présidente, Nathalie Sarrabezolles;
- La Caisse des dépôts et consignations de Bretagne, représentée par son Directeur régional, Loïc Rolland.

Acteurs impliqués

Structure	Description	Rôle
Brest Métropole	Créée en 2015 en application de la loi « MAPTAM », la Métropole réunit 8 communes et 215 000 habitants. Brest Métropole s'est investie dans différentes démarches de coopération avec les territoires environnants, la dernière en date étant le CRVC avec le Pays Centre Ouest Bretagne, signé en novembre 2016.	Brest Métropole est l'une des principales parties signataires du contrat de réciprocité. Le dossier est suivi par François Cuillandre, Président de Brest Métropole.
2. Pays Centre Ouest Bretagne	Le Pays du Centre Ouest Bretagne est un PETR comptant 97 000 habitants sur 79 communes et 5 EPCI, appartenant aux départements des Côtes-d'Armor, du Finistère et du Morbihan. Marqué par les difficultés du secteur agro-alimentaire, le territoire est maillé de petites et moyennes communes, dont la principale est Carhaix-Plouguer.	Le Pays Centre Ouest Bretagne est l'une des principales parties signataires du contrat de réciprocité. Le dossier a d'abord été suivi par Daniel Caillarec, Président du GIP Pays Centre Ouest Bretagne, puis par Jean Paul Le Boëdec Président du PETR Pays Centre Ouest Bretagne
3. Agence d'urbanisme de Brest-Bretagne (ADEUPa)	L'ADEUPa a été créée sous forme associative en 1974, à l'initiative de la communauté urbaine de Brest. Agréée par l'Etat, elle compte aujourd'hui 29 membres, collectivités et acteurs publics de l'Ouest breton.	L'ADEUPa accompagne la préparation du projet de contrat de réciprocité, aux côtés de Brest Métropole et du Pays Centre Ouest Bretagne.

Par la signature du contrat de réciprocité ville campagne, les acteurs ont pris des engagements dans la coopération : Brest Métropole et le Pays Centre Ouest Bretagne se sont engagés à en assurer

l'animation, à mettre en place les instances de gouvernance adéquates et à en porter les projets auprès des financeurs; L'Etat, la Région et le Département du Finistère participent également aux instances de gouvernance, apportent un appui par la mobilisation de leurs services et tiennent compte des projets dans leurs dispositifs d'appui au territoire; la Caisse des Dépôts Bretagne suit également la coopération entre les territoires et a pour mission de les accompagner, tant sur le plan de l'ingénierie que des investissements, dans le respect de ses modalités d'intervention.

Nature et objectifs de la coopération

Préparation et nature de la coopération

Le travail engagé depuis 2015 avec des acteurs des deux territoires, d'abord au sein de groupes de travail thématiques (économie - insertion, culture – santé - services, environnement – énergie, environ 50 acteurs impliqués), puis par des contacts plus approfondis, a permis d'établir un climat de confiance selon les acteurs rencontrés. En a découlé une série de propositions, qui a permis de construire la trame du contrat de réciprocité ville-campagne (CRVC). Ce contrat, issu du dispositif d'expérimentation nationale, vaut contrat de coopération territoriale. Son principe repose sur la valorisation de projets fédérateurs, dans une logique gagnant-gagnant. Le contrat de réciprocité, au-delà de l'engagement politique des deux territoires, vise à regrouper l'ensemble des partenariats urbain-rural mis en place par les acteurs publics et privés.

Le terme « contrat » retenu dans la dénomination de cette expérimentation fait donc davantage appel à la notion de convention, d'accord de partenariat, qu'à une forme juridique formelle. En particulier, le contrat de réciprocité ne génère pas de soutien financier spécifique mais les projets qui y sont inscrits bénéficient d'une visibilité accrue, notamment lors d'une demande de subvention sur les crédits de droit commun.

Contenu du contrat et champs de politiques publiques concernés

Le contrat porte sur des actions dans les domaines de l'économie et de l'insertion, de la santé, de la culture et des services, de l'environnement et de l'énergie. Il entre dans le volet coopération du Pacte d'innovation de Brest métropole signé par le Premier Ministre et par la Région en janvier 2017 à Brest.

Le contrat de réciprocité ville campagne s'est donné deux objectifs majeurs : celui de pérenniser le cadre d'échange entre les deux territoires d'une part et celui de l'assouplir pour aboutir à une plus grande fluidité dans l'échange d'autre part.

Il s'agit d'une coopération multithématique qui prévoit des actions dans plusieurs champs de politiques publique : l'économie, l'insertion, la santé, la culture, l'énergie, la jeunesse, la mobilité.

Motivations des acteurs et plus-value attendue

Pour Brest Métropole, affirmer son rôle de Métropole moteur du développement et de l'équilibre de l'Ouest Bretagne

Brest métropole développe des coopérations avec plusieurs EPCI de l'Ouest (Bretagne et Pays de la Loire). La signature du contrat de réciprocité ville campagne lui a permis de formaliser et de rendre visible une coopération préexistante avec un territoire rural. Pour la Métropole, il s'agit de continuer à valoriser les complémentarités des deux territoires, et bénéficier autant que faire se peut des atouts du Pays Centre Ouest Bretagne, de son territoire de production, de sa nature et de son environnement préservés. En outre, le partenariat urbain-rural illustre le rôle joué par Brest comme locomotive du développement et de l'équilibre de l'Ouest de la région Bretagne.

En termes de message politique, la signature du contrat correspond à une volonté des élus de la Métropole de rompre avec une vision d'opposition entre monde urbain et monde rural, jugée artificielle et dépassée. Les élus estiment que la Métropole n'est pas hors-sol et ne s'enrichira pas sur les difficultés des zones rurales et des territoires pauvres. A l'inverse, Brest, métropole côtière située au bout d'une péninsule, a intérêt à ce que son arrière-pays rural soit en bonne santé.

Pour le Pays du Centre Ouest Bretagne, bénéficier de l'élan de la Métropole

Le Pays Centre Ouest Bretagne pourrait quant à lui bénéficier de l'ingénierie de Brest métropole, dont il n'est pas doté, notamment en matière de santé. L'accès aux soins est en effet un enjeu de premier plan pour le Pays. Le territoire se trouve confronté à un manque de professionnels de santé et de fait,

est considéré comme une zone fragile ou prioritaire par l'Agence régionale de santé, à l'inverse de Brest Métropole. Le découpage territorial complique également la prise en charge des patients, le Pays COB se trouvant sur 5 des 8 territoires de santé bretons.

Le partenariat avec une Métropole offre en outre aux collectivités rurales de l'Ouest Breton des ressources en ingénierie dont elles ont besoin, dans un contexte où l'aide technique apportée auparavant par l'Etat et les conseils départementaux a été réduite voire supprimée. Sur le plan de l'aménagement du territoire par exemple, le Pays COB a adhéré à l'ADEUPa et bénéficie désormais de l'accompagnement qu'elle propose. L'ADEUPa intervient notamment sur l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCoT).

Pour les deux territoires et l'Ouest breton en général

Les deux territoires font face à une fracture entre l'Ouest et l'Est de la Bretagne en termes de développement (évolution de la population et des emplois). L'Ouest de la Bretagne a en effet du mal à rivaliser avec les territoires de l'est Bretagne tirés par des métropoles très dynamiques comme Rennes et Nantes en Région Pays-de-la-Loire. Ces deux villes bénéficient notamment d'une liaison rapide en train depuis Paris : 2h pour Nantes et 1h25 pour Rennes depuis la mise en service de la LGV Bretagne Pays de Loire en juillet 2017. Au contraire, il faut 3h30 à 4h pour se rendre de Paris à Brest qui s'appuie par ailleurs sur l'aéroport Brest Bretagne (1 million de passagers par an) notamment dans ses liaisons avec Orly et Roissy.

Brest cherche à diversifier son développement en s'appuyant sur ses pôles de compétences (ESRi, nouvelle filière des EMR, ..), ses équipements structurants (ports, aéroport,...) et ses services, et à fédérer les acteurs de l'Ouest de la Bretagne, pour résorber la tendance à cette fracture interrégionale de développement. Le Pays Centre Ouest Bretagne a, quant à lui, tout intérêt à prendre part à cette coopération et à se faire une place dans le sillon de la métropole, pour bénéficier de ses atouts en matière d'emplois, de services, d'offre culturelle...

Outils et moyens mobilisés

Cadre juridique

Le dispositif du contrat de réciprocité ville campagne est issu du Comité interministériel aux ruralités du 13 mars 2015 et s'inscrit dans le Pacte Etat-Métropoles du mois de juillet 2016. Il se donne pour objectif d'instituer des solidarités horizontales entre les territoires, par des initiatives concrètes. Cet outil expérimental doit pouvoir bénéficier de financements de l'Etat, de la Caisse des Dépôts et des agences nationales (ADEME).

Movens humains

Le pilotage technique de la coopération repose sur les services des deux territoires :

- Le directeur adjoint de la mission stratégie et prospective, référent du contrat à Brest métropole
- La directrice du Pays COB, qui consacre une partie de son temps de travail au suivi de la coopération.

Moyens financiers

Les actions du contrat de réciprocité ville-campagne ne font pas l'objet de soutien financier spécifique, aucun financement n'y est dédié. En revanche, les projets qui sont inscrits bénéficient d'une visibilité accrue, notamment pour les demandes de subventions pour des crédits de droit commun.

La mise en place du contrat a été soutenue au début par l'Etat, à travers une subvention de 20 000 euros versée par le CGET pour le financement d'une étude portant sur l'état des lieux et les potentiels de la coopération, réalisée par l'ADEUPa.

Gouvernance de la coopération

La gouvernance de la coopération s'organise autour de deux instances :

• Un comité de pilotage, devenu une « Conférence interterritoriale », composée de 3 élus titulaires et de 3 élus suppléants de chaque territoire, d'un représentant titulaire et d'un suppléant de chaque conseil de développement ;

 Un comité de suivi, composé des membres du comité de pilotage, auxquels s'ajoutent les représentants de l'Etat en Région, de la Région, du Département du Finistère, de la Caisse des dépôts et des consignations, et de l'ensemble des signataires du contrat de réciprocité.

Le comité de suivi se réunit au minimum une fois par an afin d'examiner la progression des projets inscrits au contrat de réciprocité et d'examiner les liens possibles avec la mise en œuvre des dispositifs contractuels, et d'échanger sur la progression des contrats de réciprocité ville campagne dans les autres territoires concernés par l'expérimentation nationale, et sur l'articulation avec les Pactes Etatmétropole actés au niveau national le 6 juillet 2016.

3) Enjeux et perspectives

Freins qui agissent sur la coopération

Des besoins en financement à long terme

L'absence de financement dédié au CRVC constitue un des freins majeurs de la coopération. Le projet peut bénéficier certes de financements, mais qui doivent être mieux garantis pour assurer la pérennité du projet et de la mobilisation des acteurs. Pour ce faire, il apparaît indispensable de cofinancer l'ingénierie, la création de postes ainsi que des études, comme l'a fait Brest métropole en recrutant par exemple un cabinet spécialisé dans les filières alimentaires de proximité.

Des structures d'échelles différentes

La différence de taille entre Brest métropole et le Pays Centre Ouest Bretagne est une difficulté commune à l'ensemble des acteurs du territoire national impliqués dans les contrats de réciprocité, alliant des métropoles et des territoires ruraux. Tandis que Brest métropole est dotée d'une administration et d'une ingénierie relativement importante, où il est parfois difficile de trouver le bon interlocuteur, le Pays Centre Ouest Bretagne s'appuie sur une petite structure composée de 15 salariés, plus réactive et plus souple mais peu disponible.

Une réticence marquée des élus du Pays Centre Ouest Bretagne

Les élus du Pays Centre Ouest Bretagne ont exprimé des réticences à l'égard du projet de contrat de réciprocité ville campagne. Ils craignaient d'une part des réunions chronophages et une gouvernance trop peu opérationnelle. Ils se montraient réticents à la création de nouvelles structures dans le cadre de la coopération, qui auraient impliquées des coûts élevés pour des intercommunalités rurales où les revenus médians sont parmi les plus bas de Bretagne.

Une gouvernance trop peu opérationnelle

Le Comité de pilotage, devenu Conférence interterritoriale, ne se réunit qu'une à deux fois par an, ce qui semble insuffisant pour impulser une dynamique commune suite à la signature du contrat de réciprocité. Il est nécessaire de mettre en place une entité différente de celle du comité de pilotage, avec un rôle plus opérationnel et suivant les lignes directrices définies par le comité de pilotage.

Des désaccords nés de la loi NOTRe

La loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) a impliqué une réforme territoriale, qui n'a, dans les faits, pas encore abouti. Plusieurs communes ont en effet quitté le Pays Centre Ouest Bretagne pour rejoindre d'autres communautés de communes (cf. « Les territoires de coopération »). Cette réorganisation territoriale a provoqué une mise en concurrence de certaines communautés de communes et complique la mise en place des projets du contrat de réciprocité.

Une contractualisation peu lisible pour les acteurs territoriaux

Le contrat de réciprocité ville-campagne peine à mobiliser les différents acteurs et à être visible comme cadre de contractualisation complémentaire à d'autres contrats existants : volet territorial du contrat de plan Etat-Région (CPER), contrat métropolitain, contrat de ville, Pacte métropolitain d'innovation, contrats de partenariat de la Région, contrats de territoire du Département, contrat de ruralité, fonds européen (LEADER et FEADER).

Enjeux à court et moyen terme

Le contrat ayant été signé, l'enjeu des acteurs locaux est aujourd'hui de le pérenniser. Plusieurs dizaines de projets différents sont en cours ou envisagés, tous ne pourront être conduits en même temps, il s'agit donc d'inscrire la coopération territoriale dans le temps pour permettre la réalisation des actions de court terme, moyen et plus long terme.

Au-delà des actions formalisées par le contrat, cette coopération, à travers la conférence interterritoriale a vocation à assurer un dialogue permanent entre les élus urbains et ruraux de l'Ouest Breton, ceux de Brest métropole et ceux du Pays COB, sur les grandes questions relatives à l'aménagement du territoire. C'est par exemple dans ce cadre que les élus pourront concevoir des contributions communes et défendre collectivement leurs intérêts, notamment dans leurs relations avec le Conseil ré-

gional. Ainsi, 19 EPCI de l'Ouest Breton ont coopéré pour verser une contribution commune au SRADDET, ou encore au projet de territoire régional « Breizh COP ».

Actions mises en œuvre et projetées

Le contrat de réciprocité ville campagne prévoit 39 projets « opérationnels » et « en devenir », issus des échanges entre les acteurs des deux territoires et visant à concrétiser la volonté de coopération exprimée par les acteurs en présence. Ces projets concernent plusieurs champs de politiques publiques : le développement économique, l'insertion, la santé, la culture, l'énergie, les politiques jeunesse, l'aménagement du territoire et les services. Brest métropole, le Pays du Centre-Ouest Bretagne, le Département du Finistère, la Région Bretagne, l'Etat et la CDC Bretagne se sont engagés à examiner les possibilités d'accompagnement de ces projets.

A l'issue de Conférence interterritoriale du 25 septembre 2018, 41 projets été recensés dans le plan d'action. Ils sont classés en trois catégories : des projets d'ores et déjà « opérationnels » au deuxième semestre 2018, des projets « en préparation » et des « thématiques en réflexion ». Pour chaque projet, les principaux acteurs ont été identifiés.

Des projets opérationnels

Thématique	Intitulé	Principaux acteurs
Economie	Organiser via le port de Brest l'export vers la Chine de poudre de lait produite à Carhaix, et de bois	Synutra, CCIM de Brest Région
	Organiser une promotion commune des Fêtes maritimes de Brest et du festival des Vieilles charrues (billettique, représentation croisée des évènements sur les sites, manifestation faisant lien entre les deux)	Brest Evènements Nautiques Brest 2016, Festival des vieilles charrues
	Soutenir les startups via le West web festival de Carhaix (évènement annuel depuis 2014)	West web valley
	Organisation d'un colloque « chimie et terroir » à Carhaix par la commission chimie et société de la Main de la chimie (l'UBO est partie prenante)	UBO
	Organiser un partage d'expérience sur la promotion des filières d'alimentation locale, circuits courts, via la commande publique et via le développement d'une plateforme internet	Ville de Brest, PM Pays de Brest, Pays COB, Brest mé- tropole (définition d'un projet alimentaire de territoire)
Insertion	Créer des logements pour jeunes travailleurs à Motreff (réalisé)	L'aile
Santé	Réaliser une plateforme d'imagerie médicale mobile (IRM) à Carhaix <i>(réalisé)</i>	CHRU Brest, ARS
	Promouvoir le Pays COB auprès des futurs médecins : « généraliste dating » de Brest 2016 », opération non renouvelée par l'ARS	Faculté de médecine de Brest, Pays COB
	Partager les programmes et actions de prévention et promotion de la santé dans le cadre des	Ville de Brest, Pays COB, PM Pays Brest

	contrats locaux de santé	
	Mise en place d'une diffusion simultanée d'éditions des lundis de la santé de Brest à Car- haix	
	Projet Spices, Kalon Yac'h (cœur sain) de prévention des maladies cardiovasculaires mené dans le centre ouest Bretagne par Spurbo , équipe de recherche de la Faculté de medecine de Brest	Faculté médecine de Brest, Pays COB
Culture	Organiser un forum d'interconnaissance des acteurs de la culture : réalisé en février 2017 + rencontres spécifiques, résidences expositions, opéra jardin	Brest Métropole, Pays COB, et acteurs culturels
	Monter en compétence les écoles de musique du COB en partenariat avec le Conservatoire de Brest	Conservatoire de Brest, Ecoles de musique, Pays COB
	Développer le patrimoine oral (randonnées à thèmes, festival contes et légendes, dans les médiathèques, écoles)	Addes Monts d'Arrée
Energie	Faciliter le référencement des producteurs de bois énergie du COB pour la chaufferie bois de Brest	SEM Sotraval, SARL Ropars BECOB
	Sensibiliser les élus du COB à partir de l'expérience de Brest Métropole sur l'éclairage public (LED, armoires et équipements de régulation)	Brest Métropole, Pays COB
	Sensibiliser les scolaires dans les 2 Territoires à Energie Positive (TEPCV et écoles intelligentes, éco-écoles)	Brest Métropole, Pays COB, ALECOB
	Partager les outils pour les économies d'énergie dans l'habitat (Tinergie)	Energence, ALECOB
	Projet RegEnergy de développement des énergies renouvelables dans le cadre de partenariats urbain- rural déposé et retenu dans le cadre d'un appel à projet INTEREG nord ouest	Pays COB, CC Kreiz Breizh, SIECE, ALECOB, Brest mé- tropole, Energence, SOTRA- VAL

Des projets en préparation

Thématique	Intitulé	Principaux acteurs
Economie	Mettre en place une salle pédagogique en lien potentiel avec Synutra	Chambre Agriculture Finistère
	Etudier la faisabilité d'un pôle ESS au Pays COB ou d'un adossement à l'ADESS à Brest Etude réalisée, Pôle ESS mis en place	ADESS, Pays COB

Insertion	Développer les actions d'insertion entre les deux territoires (Mission locale, chantier entretien canal Nantes à Brest)	Mission locale Pays de Brest, Smatah
	Créer une antenne de FJT à Rostrenen	L'aile
Jeunesse	Mobiliser les potentiels et les dynamiques de la jeunesse (politique jeunesse, méthodes d'animation, articulations du suivi, initiatives innovantes, soutien de projets) Projet NERZH en cours sur le Pays COB	Ville de Brest, Pays COB
	Organiser des séjours de jeunes entre les deux territoires et des échanges entre animateurs Projet sports des villes, sports des champs de la MPT Penn ar Creac'h avec la CC Pays du Roi Morvan et d'autres maisons de quartier de Brest	Structures d'animation jeunesse
Santé	Développer la télémédecine (Hôpitaux, appui des maisons médicales)	CHRU Brest, Mutualité fran- çaise
	Créer des fauteuils d'accueil d'odontologie à Carhaix	CHRU Brest-Carhaix, fac d'odontologie, ARS Bretagne
	Réaliser des actions préventives sur les conduites addictives auprès des jeunes	Ville de Brest, Pays COB
Culture	Promouvoir le jazz (lien festival de Châteauneuf du Faou avec Conservatoire de Brest, échanges entre Quartz Vauban et scènes du COB, communication croisée	Fest-Jazz Ensemble Nautilus de Brest, Empreintes d'artistes, Compagnies des musiques têtues, écoles de musiques
	Partenariat UBO licence art option cinéma avec Ty film Mellionnec pour l'accueil de stage dans le domaine du film documentaire	UBO, Ty film
	Créer un institut du jardin et du paysage	Dialogue nature, CBN
Energie	Echanger sur le financement citoyen des projets de production d'électricité renouvelable	Brest Métropole, Pays COB
	Avoir une approche commune de la précarité énergétique des jeunes	Brest Métropole, Pays COB
Mobilité	Favoriser la mobilité (Mobil emploi, En route pour l'emploi, garage solidaire, auto-école sociale)	Brest Métropole, Pays COB

Des thématiques en réflexion

Thématique	Intitulé	Principaux acteurs
Aménagement	Echanger sur l'aménagement des territoires (SCOT, PLU, PLH, Schémas de référence, d'aménagement commercial) Adhésion du PETR Pays COB à l'Adeupa Brest Bretagne qui l'accompagne dans l'élaboration du SCOT	ADEUPa, Pays COB
Economie	Egalité hommes-femmes : développer « Entre- prendre au féminin sur le Pays COB »	Réseau Entreprendre au féminin
	Echanger sur les démarches de dynamisation territoriale, de plateforme territoriale	Brest Métropole économie, Pays COB
	Appel à projet 100% inclusion de la DIRRECTE Bretagne, réponse mutualisée en cours	Défis emploi Pays de Brest, Pays COB
	Travailler sur l'émergence de projets avec des programmes de formation action	BGE Finistère
	Mettre en place une approche mutualisée sur le territoire du Pays COB	Chambre Métiers Artisanat Finistère
	Mettre en synergie la promotion touristique des deux territoires : cible randonneurs envisagée	Brest terres océanes, Cœur de Bretagne Kalon Breizh
Culture	Développer les dispositifs d'accueil (artistes en résidence, scolaires)	Brest Métropole, PM Pays de Brest, Pays COB
Energie	Avoir des échanges méthodologiques, un travail en commun sur la structuration des filières bois	PM Pays de Brest, Brest Métropole, Energence, Pays COB
Insertion, économie, services	Développer les outils numériques et les projets collaboratifs (cantine numérique, FabLabs, Papi Fab, forum des projets collaboratifs à Telecom Bretagne)	Ville de Brest, Brest Métropole, TBI, Pays COB
Santé	Réflexion sur projet de création d'hébergements à Carhaix pour des professionnels de santé en formation	CHRU, Pays COB